



## Contrat d'adoption de deux poules



**Article 1.** - Dans le cadre de l'opération "Deux poules pour réduire les déchets", réalisée dans le cadre de la Démarche Zéro Déchet avec le soutien de la Wallonie, l'Administration Communale de Jurbise s'engage à mettre GRATUITEMENT 2 poules à la disposition de l'adoptant.

**Article 2.** - L'adoptant atteste prendre en charge 2 poules pour :

- son propre compte ;
- diminuer la quantité de déchets organiques jetés dans sa poubelle.

**Article 3.** - L'adoptant s'engage à :

- prendre soin des poules pendant une période de deux ans minimum ;
- prévoir l'espace et les aménagements nécessaires à l'accueil des poules (12 m<sup>2</sup> minimum) ;
- prendre toutes les précautions afin de sécuriser l'enclos contre les prédateurs éventuels ;
- éviter toute nuisance pour le voisinage suite à l'installation des poules ;
- ne pas se retourner contre la Commune en cas de maladie ou d'épizootie.

**Article 4.** - A la demande de l'Administration Communale, l'adoptant accepte d'indiquer les informations sur le pesage de ses déchets ou toutes autres demandes (photos, témoignages, etc.).

Fait à Jurbise, le .....

**PAR LE COLLEGE,**

L'adoptant,  
(Nom et signature)

La Bourgmestre,  
Jacqueline GALANT